



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 16 MARS 2016

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE	1
3	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
4	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2015	1
5	APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015	1
6	APPROBATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE MIS À JOUR	2
7	ACTIONS DE SUIVI.....	2
7.1	Remplacement de M. Chouinard (Ville de Drummondville)	2
7.2	Éclaircissement sur le calcul des contributions versées dans les fonds	2
7.3	Critères révisés de la Ville de Drummondville - fonds d'action environnementale....	7
7.4	Remise en liberté du faucon pèlerin Mirage	9
8	PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 - MRC DE DRUMMOND	10
9	RETOUR SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR.....	12
10	RAPPORTS D'ACTIVITÉS	14
10.1	Registre des plaintes.....	14
10.2	Registre des visites du ministère	15
11	DIVERS	15
11.1	Alertes odeurs	15
12	PROCHAINE RÉUNION	15

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Calendrier thématique 2016
- Annexe 4 Présentation PowerPoint

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des relations publiques chez WM, remercie les membres du Comité de leur présence pour cette première rencontre de l'année 2016.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

2 ACCUEIL D'UN NOUVEAU MEMBRE

Un nouveau membre, M. Dominique Mercier, se joint du Comité de vigilance à titre de représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond (CCID). M. Mercier est administrateur à la CCID et travaille dans le domaine de la gestion immobilière dans la région de Drummondville.

M. Alex Craft, facilitateur de la rencontre, propose d'effectuer un tour de table afin que tout le monde puisse se présenter.

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption.

À la suggestion d'un membre, un point varia est ajouté à l'ordre du jour : avis d'alerte d'odeurs. L'ordre du jour est modifié et accepté par les participants. Il figure à l'annexe 2.

4 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2015

Le compte-rendu de la dernière rencontre du 25 novembre 2015 est adopté.

5 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2015

M. Dussault explique que le rapport annuel du Comité de vigilance est acheminé chaque année aux médias et aux organismes de la région, accompagné d'un communiqué. En réponse à une demande des membres, le communiqué mettra une emphase sur le site Internet du Comité afin de le faire connaître davantage dans le milieu.

Le rapport annuel est approuvé par les membres. M. Dussault communiquera avec M. Milot pour faire approuver le communiqué de presse l'accompagnant. Ce dernier sera préparé par Transfert Environnement et Société.

ACTION DE SUIVI :

- Diffuser le communiqué et le rapport annuel 2015, en mettant une emphase pour mieux faire connaître le site Internet du Comité de vigilance.

6 APPROBATION DU CALENDRIER THÉMATIQUE MIS À JOUR

M. Dussault propose un calendrier thématique des rencontres pour l'année 2016. Le calendrier a été pensé de sorte que les ordres du jour ne soient pas trop chargés pour chaque rencontre. Les thématiques sont très semblables à celles des réunions de l'an dernier.

M. Dussault passe en revue le calendrier thématique et mentionne les principaux changements :

- Rencontre 1 : remplacement du thème de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles par le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Drummond
- Rencontre 3 : déplacement du thème de la lettre de crédit à la rencontre 4, lors du bilan de l'année

Après avoir interrogé les membres sur le maintien de la visite du site dans le calendrier annuel, il est décidé de la maintenir puisqu'il y a toujours des nouveautés au site ou des nouveaux membres au Comité de vigilance.

M. Dussault indique qu'il s'agit du calendrier de base et qu'il sera toujours possible d'ajouter des sujets au fil des rencontres. Le calendrier thématique est validé par les membres. Il est présenté à l'annexe 3.

7 ACTIONS DE SUIVI

7.1 REMPLACEMENT DE M. CHOUINARD (VILLE DE DRUMMONDVILLE)

M. Daniel Pelletier, conseiller municipal à la Ville de Drummondville, mentionne que M. Vincent Chouinard sera remplacé, à compter de la prochaine rencontre du Comité, par Mme Stéphanie Lacoste, conseillère municipale dans le district de Saint-Nicéphore.

7.2 ÉCLAIRCISSEMENT SUR LE CALCUL DES CONTRIBUTIONS VERSEES DANS LES FONDS

M. Dussault effectue un retour sur les contributions versées dans les différents fonds. Voici une synthèse des informations présentées :

Fonds	Description	Montants prélevés	Détails
Post-fermeture	<ul style="list-style-type: none"> Exigence du ministère L'argent est versé dans une fiducie L'accord du ministère est nécessaire pour retirer des sommes 	1,50 \$ par m ³ de matières (volume)	<ul style="list-style-type: none"> Inclut les sols de recouvrement
Urgence environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Créé à la demande de la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond Vise à assurer la disponibilité de fonds pour la Ville, en cas d'urgence environnementale 	0,25 \$ par tonne de matières (poids)	<ul style="list-style-type: none"> Exclut les sols de recouvrement Exclut les matières de la MRC de Drummond
Action environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Créé à la demande de la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond À la disposition de la Ville Vise à soutenir des projets environnementaux à la Ville 	0,75 \$ par tonne de matières (poids)	<ul style="list-style-type: none"> Exclut les sols de recouvrement

M. Dussault souligne que les unités de mesure sont différentes (volume et poids), ce qui explique que les montants versés dans les différents fonds ne sont pas forcément proportionnels d'année en année. En effet, une tonne de matières n'occupe pas toujours le même espace.

Il mentionne également qu'il y avait une erreur dans les chiffres présentés à la dernière rencontre concernant les montants versés dans les fonds. Les chiffres à jour pour 2015 sont les suivants :

- Fonds de post-fermeture (au volume, incluant les sols de recouvrement) :
 - 2013 : 137 901 \$
 - 2014 : 484 925 \$
 - 2015 : 706 811 \$**
- Fonds d'urgence et d'action environnementale (au poids, excluant les sols de recouvrement) :
 - 2013 : 132 709 \$
 - 2014 : 223 458 \$
 - 2015 : 286 339 \$**

M. Ghislain Lacombe ing., directeur de l'ingénierie et de l'environnement, explique que plusieurs facteurs peuvent expliquer l'évolution du ratio entre les fonds d'année en année, par exemple le tassement des déchets. En effet, le tassement fait en sorte que WM peut enfouir davantage de matières (tonnes) dans un même volume de cellule (mètre cube) avec le temps.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Comment calculez-vous le volume de matières pour le fonds de post-fermeture?</i>	<p>M. Lacombe répond que le volume est mesuré une fois par année par un arpenteur qui effectue un relevé de terrain.</p> <p>Toutefois, puisqu'il faut verser l'argent dans la fiducie tous les trois mois, les montants sont estimés sur la base d'un ratio de 1 pour 1 avec le tonnage (1 tonne = 1 mètre cube).</p> <p>Si, après la vérification du volume exact par l'arpenteur, il s'avère que WM a versé un montant supérieur à ce qui est requis, les montants à verser dans la fiducie seront ajustés plus tard.</p>
<i>Comment en êtes-vous arrivés à ce ratio 1 pour 1?</i>	M. Lacombe mentionne que ce mécanisme a été mis en place au site de Sainte-Sophie depuis 2005.
<i>En considérant le tassement des déchets, les montants versés dans la fiducie suivent donc une courbe qui diminue avec le temps?</i>	M. Lacombe répond qu'en théorie, c'est exact. Toutefois, il faut considérer d'autres facteurs, notamment le taux de rendement de la fiducie. C'est pourquoi il faut réviser la contribution de WM chaque cinq ans.
<i>Qui gère la fiducie (fonds de post-fermeture)?</i>	M. Lacombe explique que la fiducie est gérée par la caisse Desjardins, mais que WM ne peut pas retirer des sommes sans l'approbation du ministère.
<i>Le montant de 1,50 \$ à verser tient-il compte de l'inflation?</i>	M. Lacombe répond oui.
<i>Est-ce que les sols de recouvrement représentent des volumes importants?</i>	<p>M. Lacombe explique que WM vise généralement autour de 20 % du tonnage total de matières reçues.</p> <p>Comme le site doit en recevoir suffisamment pour pouvoir faire du recouvrement toute l'année, ces sols sont parfois empilés en attendant de les utiliser.</p>
<i>Pourquoi ne pas inclure les sols de recouvrement dans les calculs des redevances à l'élimination (taxe sur l'enfouissement des matières)?</i>	M. Dussault indique que les revenus provenant des sols de recouvrement sont plus faibles et qu'il serait coûteux d'imposer aux générateurs des redevances aussi importantes par rapport à la valeur du service rendu.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>La hausse du montant versé dans le fonds de post-fermeture (volume) entre 2014 et 2015 est beaucoup plus grande que la hausse des montants versés dans les fonds d'urgence et d'action environnementale (poids). Les explications fournies n'expliquent pas cette situation.</i></p> <p><i>Il y a deux possibilités : soit vous avez reçu de grandes quantités de sols de recouvrement, soit vous avez reçu des matières plus légères qu'à l'habitude.</i></p>	<p>M. Lacombe indique qu'il vérifiera les données et fera le suivi à la prochaine réunion du Comité pour expliquer la différence entre 2014 et 2015.</p>
<p><i>Est-ce que le recouvrement journalier est plus important de nos jours qu'il ne l'était avant?</i></p>	<p>M. Dussault mentionne que les volumes utilisés pour le recouvrement journalier et la fréquence du recouvrement sont demeurés relativement similaires.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Fournir des explications supplémentaires sur les raisons expliquant la hausse plus importante du montant versé dans le fonds post-fermeture entre 2014 et 2015.

M. Lacombe profite de ce point de suivi pour présenter au Comité des éléments d'éclaircissement sur les sols de recouvrement :

- Le recouvrement journalier est exigé par le ministère. Il s'agit d'une exigence pour l'ensemble des lieux d'enfouissement technique, afin de limiter les odeurs et d'éviter que les animaux se nourrissent sur le site.
- Le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) permet d'utiliser des matériaux alternatifs pour effectuer du recouvrement journalier dans les lieux d'enfouissement. C'est une façon de valoriser du matériel plutôt que d'utiliser du sable vierge, ce qui entraînerait des impacts (par exemple, déboisement).

- Il est permis d'utiliser les matériaux alternatifs suivants pour le recouvrement journalier :
 - Sols faiblement contaminés
 - Résidus de déchetage automobile
 - Copeaux de bois
- WM doit démontrer au ministère que les sols de recouvrement utilisés ont un faible niveau de contamination et qu'ils sont granulaires et perméables, pour éviter la création de nappes perchées (accumulation d'eau à un endroit) et des résurgences.
- WM reçoit une description des sols par le client et doit s'assurer que cette analyse est exacte. Ainsi, WM effectue une analyse des sols reçus, via des laboratoires indépendants et accrédités par le ministère. Si les résultats d'analyse des échantillons reflètent les données fournies par le client et que les critères du ministère sont respectés, WM peut utiliser les sols conformes. Dans le cas contraire, WM demande au client de reprendre son matériel; cette situation arrive quelques fois chaque année. Les résultats d'analyse sont transmis au ministère.
- Les sols de recouvrement sont enregistrés à la balance et sont empilés sur le site. Chaque pile correspond à un numéro de contrat spécifique avec un client, pour s'assurer de ne pas utiliser des sols qui, après vérification par WM, ne répondent pas aux critères du ministère.
- Les sols de recouvrement utilisés au site de Saint-Nicéphore proviennent principalement de la région de Montréal.

La présentation figure à l'annexe 4. Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Généralement, les sols contaminés contiennent-ils des hydrocarbures?</i>	M. Lacombe explique que les sols faiblement contaminés peuvent contenir des hydrocarbures ou des métaux.
<i>Pouvez-vous mélanger les sols de recouvrement non conformes avec d'autres matériaux afin de les rendre conformes?</i>	<p>M. Lacombe explique qu'avant toute chose, le niveau de contamination des sols doit respecter les normes du ministère. Une fois cela respecté, l'exploitant d'un site peut amender des sols de recouvrement dont la granulométrie ne répond pas aux critères du ministère, afin de rendre les sols plus perméables.</p> <p>WM conduit alors de nouvelles analyses de granulométrie pour s'assurer d'obtenir la perméabilité qui est requise et ainsi éviter la création de nappes perchées.</p> <p>Les mélanges sont effectués avec de la machinerie lourde. Il n'y a pas d'équipement spécifique pour brasser les sols.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand vous mentionnez des copeaux de bois comme matériel de recouvrement, parlez-vous de poteaux de téléphone?</i>	M. Lacombe précise qu'il ne s'agit pas de bûches de bois, mais bien de copeaux, de « chips » de bois. Cette forme de matériel est issue d'un procédé dont le produit ne peut pas être valorisé ni brûlé. WM le reçoit directement sous cette forme.
<i>Combien de temps faut-il pour qu'un sol faiblement contaminé redevienne neutre?</i>	M. Lacombe explique que cela dépend de la nature de la contamination. Lorsque les sols contiennent des hydrocarbures, ceux-ci peuvent se dégrader avec le temps puisqu'il s'agit de matière organique. Ce n'est pas le cas pour les métaux. WM n'effectue pas de tests sur la dégradation des contaminants puisque les sols sont continuellement recouverts de déchets au fur et à mesure des opérations.
<i>Est-ce que les hydrocarbures sont volatils?</i>	M. Lacombe explique que le ministère exige, pour les sols de recouvrement, du matériel ayant de très faibles concentrations de composés organiques volatils (COV).

7.3 PRESENTATION DES CRITERES REVISES DE LA VILLE DE DRUMMONDVILLE POUR LE FONDS D'ACTION ENVIRONNEMENTALE

M. Roger Leblanc, directeur du Service développement durable et environnement à la Ville de Drummondville, explique que la Ville a amorcé une réflexion préliminaire à l'automne 2015 sur la façon d'utiliser le fonds d'action environnementale. Il y aura poursuite de la réflexion en 2016, puisqu'il y a un intérêt à l'utiliser pour des projets de la Ville.

Jusqu'à présent, la Ville a exploré diverses modalités d'utilisation du fonds :

- Les projets admissibles doivent être en lien avec :
 - La gestion des matières résiduelles
 - La biodiversité et les milieux naturels
 - La diminution des gaz à effet de serre
 - Le développement durable
- Il y aurait un plafond de 20 000 \$ octroyés par projet.
- Les projets ne peuvent pas être récurrents.

- Les projets doivent être menés par la municipalité. Actuellement, certains projets municipaux ne vont pas de l'avant en raison de l'encadrement financier serré à la Ville de Drummondville, même si ces projets pourraient, en théorie, produire des retombées intéressantes. Avec les montants du fonds, ces projets porteurs pourront être réalisés.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Combien d'argent est versé dans le fonds d'action environnementale par année?</i>	M. Leblanc mentionne que les montants dépendent des tonnages reçus au site. Les montants versés dans les fonds ont été présentés par WM et figurent à l'annexe 4.
<i>Est-ce que vous prévoyez dépenser l'argent ou accumuler des surplus?</i>	M. Leblanc répond que la Ville ne souhaite pas accumuler des surplus. L'intérêt est plutôt d'investir dans des projets entraînant des bénéfices à la communauté.
<i>Pourtant, c'est bien d'avoir des surplus au besoin.</i>	M. Leblanc mentionne que le fonds d'urgence sert à cela.
<i>Jusqu'à maintenant la Ville a dépensé seulement 10 000 \$?</i>	M. Leblanc explique que la Ville a perçu un montant de 10 800 \$ pour des projets d'ilots de gestion des matières résiduelles dans les manifestations populaires. M. Leblanc précise que le fonds a été rendu disponible en fin d'année 2015 seulement.
<i>Je connais des gens qui aimeraient que la Ville subventionne des bacs pour le compostage domestique.</i>	M. Craft invite les membres du Comité à amener ces idées directement au conseil municipal.

Devant l'intérêt des membres sur le sujet, il est proposé d'effectuer une mise à jour sur l'utilisation du fonds chaque année auprès du Comité. Les membres acceptent cette proposition.

ACTION DE SUIVI :

- Ajouter la mise à jour sur l'utilisation des fonds d'action environnementale au calendrier thématique annuel des rencontres du Comité.

7.4 REMISE EN LIBERTE DU FAUCON PELERIN MIRAGE

M. Dussault mentionne que le faucon pèlerin Mirage a été remis en liberté le 11 décembre 2015 dans la région de St-Hyacinthe, où il avait été entraîné les dernières semaines. Dès sa remise en liberté, l'oiseau est parti au loin.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'ils lui ont mis un GPS pour surveiller ses déplacements?</i>	M. Dussault indique que non.
<i>Je croyais que l'objectif était d'avoir un surveillant de plus pour contrôler les goélands?</i>	M. Dussault explique que ce n'était pas l'objectif. Il précise que WM a une équipe de fauconniers pour le contrôle des goélands.
<i>Est-ce que les fauconniers ont déjà recommencé leur travail en raison de la température plus douce?</i>	M. Dussault répond que oui, la température plus clémente est la raison pourquoi l'équipe de fauconniers a repris son travail dès le début du mois de mars.
<i>Le fauconnier est-il sur place tous les jours?</i>	M. Dussault répond que oui.
<i>Il n'y a qu'un seul faucon?</i>	M. Dussault indique que les fauconniers utilisent plusieurs oiseaux, et qu'un arrêt à la volière pourrait être prévu lors de la visite du site en septembre, pour bien comprendre le travail des fauconniers. Cette proposition est acceptée par les membres.
<i>Ce serait aussi intéressant d'avoir une démonstration en direct du travail du fauconnier.</i>	M. Dussault prend en note la suggestion et vérifiera s'il est possible d'avoir une démonstration lors de la visite.

ACTION DE SUIVI :

- Lors de la visite au site en septembre, faire un arrêt à la volière et, si possible, prévoir une démonstration du travail du fauconnier.

8 PRÉSENTATION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE DRUMMOND

Mme Anick Verville, responsable du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) à la MRC de Drummond, présente le PGMR révisé 2016-2020. La présentation figure à l'annexe 4. En voici les faits saillants :

- Le PGMR doit obligatoirement être révisé tous les cinq ans. Pour ce PGMR, la MRC a attendu les lignes directrices du ministère qui ont été publiées en 2013. L'entrée en vigueur du PGMR révisé est prévue le 25 mars 2016.
- La MRC n'a pas les données permettant de dresser le portrait exact de toutes les matières qui sont générées par les différents secteurs. La MRC peut alors utiliser des outils disponibles sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC pour estimer les quantités de matières.
- Le droit de regard de la MRC (c'est-à-dire la limitation de la mise en décharge sur le territoire de la MRC de matières provenant de l'extérieur de son territoire) est réduit de 540 000 tonnes à 370 000 tonnes. Le chiffre de 370 000 tonnes correspond au dernier tonnage autorisé pour l'enfouissement de matières au site de WM, auquel est soustrait le tonnage des matières de la MRC de Drummond. Ce droit de regard sera effectif si WM dépose une nouvelle demande d'autorisation.
- Le plan d'action du PGMR est sous la responsabilité de trois instances : MRC, municipalités et organismes. Les principaux objectifs du PGMR sont :
 - Réduire l'enfouissement des matières résiduelles de 50 % d'ici 2020;
 - Détourner les résidus verts et alimentaires de l'enfouissement de 100 % d'ici 2020;
 - Recycler 100 % du papier et carton, et 70 % du verre, métal et plastique d'ici 2020;
 - Recycler 100 % du bois, 80 % des résidus de béton, brique et asphalte, ainsi que 70 % des résidus de matériaux de construction, rénovation et démolition d'ici 2020.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les statistiques considèrent-elles que la population a augmenté dans la région?</i>	Mme Verville mentionne que le tonnage par habitant tient compte de l'augmentation de la population.
<i>Le gypse est-il valorisé à l'écocentre?</i>	Mme Verville répond que oui. Une entreprise à St-Rémy valorise le gypse pour en faire de la chaux pour les terres agricoles, mais ce processus est assez coûteux.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Le droit de regard s'applique-t-il pour un projet de valorisation?</i>	Mme Verville mentionne que le droit de regard s'applique uniquement sur les matières éliminées.
<i>Est-ce que le droit de regard s'appliquerait dans le cas d'une usine de biométhanisation?</i>	Mme Verville indique qu'elle va vérifier cette information auprès du ministère et va transmettre la réponse.
<i>Est-ce qu'il y a eu des développements pour le projet de deuxième écocentre?</i>	Mme Verville indique que cela est toujours en discussion.
<i>Des gens laissent-ils encore du matériel sur le bord de l'écocentre?</i>	Mme Verville répond qu'il arrive que certaines personnes déchargent du matériel et le laissent près de l'écocentre quand celui-ci est fermé.
<i>Pourquoi certains produits ne sont-ils pas récupérés à l'écocentre?</i>	Mme Verville répond à la question : <ul style="list-style-type: none"> • Bardeaux d'asphalte : il n'y a pas de débouchés (avant, ils étaient acceptés, mais allaient à l'enfouissement); • Matelas : il en coûte très cher de s'en départir et les valoriser; • Amiante : il s'agit d'un produit dangereux, il n'est donc pas récupéré.
<i>Concernant les bardeaux d'asphalte, je crois qu'il est possible d'en utiliser dans l'asphalte bitumineux.</i>	Mme Verville note qu'il s'agit encore d'un projet à l'étude pour l'instant.
<i>Quel pourcentage de ce qui est enfoui ici vient de l'extérieur dans le PGMR?</i>	Mme Verville répond que 370 000 tonnes proviennent de l'extérieur, sur un total de 430 000 tonnes. Il y a donc 85 % des matières qui proviennent de l'extérieur.
<i>Si l'on enfouit moins de matières produites par la MRC, est-ce que cela donne le droit d'enfouir plus de matières provenant de l'extérieur?</i>	Mme Verville répond que non, le droit de regard reste le même peu importe la quantité de matières produites par la MRC.

ACTION DE SUIVI :

- Préciser si le droit de regard s'applique pour une usine de biométhanisation.

9 RETOUR SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS ET À VENIR

M. Lacombe rappelle que l'exploitation des cellules 5 à 8 s'est terminée en 2013, et que la phase 3A a été mise en service au même moment.

Il présente ensuite présente un récapitulatif des principaux travaux réalisés l'année dernière :

- Le recouvrement final a été complété dans le secteur sud-est avec la couche d'argile. WM a déposé la terre végétale, et procédera à l'ensemencement au printemps (1,5 hectare);
- Trois nouveaux puits verticaux ont été installés pour le captage du biogaz;
- Avec les nouveaux puits verticaux et tranchées horizontales, le réseau de collecteurs de biogaz et de lixiviat a été prolongé.

M. Lacombe présente ensuite les travaux prévus pour 2016, à l'aide d'une carte qui est disponible à l'annexe 4 :

- Il n'y aura pas d'autres cellules aménagées dans les prochaines années.
- Le recouvrement final de la partie sud du site est prévu. WM utilisera des géomembranes plutôt que de l'argile, et n'aura donc pas besoin de déboiser des secteurs pour recueillir de l'argile.
- Pour ce qui est du recouvrement sur la pente sud, WM va déplacer le chemin d'accès pour pouvoir entrer par l'extrémité nord-ouest du site.
- WM va continuer d'installer des collecteurs horizontaux pour collecter le biogaz dès qu'il est généré dans les cellules.
- Le drainage des eaux de surface aux pourtours du site ainsi que l'entretien pour la gestion de l'érosion seront réalisés, comme à chaque année.

M. Lacombe indique aussi que les serres Demers prévoient agrandir leurs installations, avec six hectares supplémentaires, ce qui va venir tripler le complexe de serres.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que les travaux du professeur Alexandre Cabral de l'Université de Sherbrooke sont utilisés sur le site?</i>	<p>M. Lacombe répond que non. M. Cabral travaille sur le site de St-Nicéphore, mais ces travaux visent WM en général à l'échelle de l'Amérique du Nord. Au Québec, le règlement actuel ne permet pas d'utiliser les matériaux de M. Cabral.</p> <p>M. Lacombe rappelle que les travaux de M. Cabral ont pris la forme de deux plates-formes de tests sur le site de WM, pour tenter de démontrer qu'avec certains matériaux de recouvrement, il est possible d'oxyder les émissions de méthane et faire en sorte qu'il n'y ait pas d'émission du tout.</p> <p>M. Lacombe mentionne ne pas avoir les résultats les plus récents de ces travaux. Les tests sur le terrain semblent intéressants.</p>
<i>Est-ce que la capacité de livraison de biogaz par WM est suffisante pour le développement des serres?</i>	M. Lacombe répond que oui, le système pourrait chauffer le complexe de neuf hectares de serres et ce, pour la durée de l'entente, soit 20 ans.
<i>Quel sera le pourcentage de biogaz valorisé par WM en tout?</i>	M. Lacombe indique que les chiffres seront présentés à la troisième rencontre de l'année portant sur la performance environnementale du site.
<i>Est-ce qu'il y aura du déboisement pour la construction des nouvelles serres Demers?</i>	M. Lacombe indique que oui.
<i>Cela reste une bonne nouvelle puisqu'une plus grande partie du biogaz qui allait à la torchère sera désormais utilisée.</i>	M. Dussault ajoute que cela augmente aussi la production locale de tomates.

ACTION DE SUIVI :

- Effectuer un suivi pour connaître l'état d'avancement des travaux d'Alexandre Cabral de l'Université de Sherbrooke.

10 RAPPORTS D'ACTIVITÉS

10.1 REGISTRE DES PLAINTES

Marc-Olivier Lamothe, directeur des opérations chez WM, mentionne qu'il n'y a eu aucune plainte depuis le début de l'année 2016.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'ai rencontré des gens du voisinage et je leur ai mentionné qu'ils peuvent transmettre des signalements à WM, mais ils n'étaient pas intéressés.</i></p> <p><i>Est-ce que ce serait possible dans le communiqué de rappeler aux gens de ne pas hésiter à transmettre des plaintes ou des commentaires, puisque cela aide WM à documenter les situations et à poser une action immédiatement?</i></p>	<p>M. Dussault mentionne que ce point pourra être précisé dans le communiqué annonçant la publication du rapport annuel du Comité.</p>
<p><i>Il y a aussi eu des améliorations marquées, il faut le reconnaître. Le pamphlet est aussi un bon outil de communication.</i></p>	
<p><i>Je n'étais pas certain si les gens pouvaient s'enregistrer pour recevoir l'alerte odeur sur le site Web. Je ne voyais pas l'option sur le site Web du Comité de vigilance.</i></p>	<p>M. Dussault rappelle que WM inscrit une alerte sur le site Internet du Comité lorsque des travaux sont susceptibles d'émettre des odeurs.</p> <p>Des courriels peuvent aussi être envoyés.</p> <p>Une vérification sera effectuée pour s'assurer que l'alerte odeur est bien visible sur le site Internet et que les visiteurs peuvent s'inscrire afin de recevoir les courriels.</p>
<p><i>Pourriez-vous envoyer aussi des alertes pour le bruit?</i></p>	<p>M. Dussault indique qu'il fera un suivi à ce sujet.</p>

ACTION DE SUIVI :

- Dans le communiqué, rappeler l'importance de formuler des signalements à WM.
- Vérifier si les gens peuvent bel et bien recevoir une alerte odeur via le site du Comité de vigilance.
- Vérifier la possibilité d'envoyer des alertes pour le bruit.

10.2 REGISTRE DES VISITES DU MINISTERE

M. Lamothe explique qu'il y a eu deux visites du MDDELCC le 26 janvier 2016. Les opérations de WM étaient conformes. Aucun commentaire n'a été formulé.

11 DIVERS

11.1 ALERTES ODEURS

Le point « avis alerte d'odeurs » a été discuté au fil des échanges durant la rencontre (voir point 10.1).

12 PROCHAINE RÉUNION

M. Dussault remercie les membres pour leur participation. Les prochaines réunions en 2016 sont prévues :

- Mercredi 15 juin, à partir de 19 h;
- Mercredi 14 septembre;
- Mercredi 23 novembre.

Les membres recevront une convocation par courriel à titre de rappel.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 21 h 15.

Dave Arseneau
Rapporteur de la réunion